



# QUALITÉ DE L'AIR EN VALAIS RAPPORT 2022 – L'ESSENTIEL

**Ozone (O<sub>3</sub>):** La pollution à l'ozone nuit aux organismes vivants et détériore les matières inertes. Elle s'exprime principalement en termes de nombre de dépassements de la limitation horaire. Toutes les valeurs limites sont dépassées et sont non-conformes à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Depuis l'an 2000 des concentrations trop élevées stagnent avec quelques hausses marquées en 2003, 2015, 2018 et 2022. Ces années ont connu des vagues de chaleur et de forts ensoleillements. Ces conditions météorologiques favorisent une production soutenue de ce polluant secondaire formé dans l'air à partir de gaz précurseurs et à l'aide du rayonnement solaire. La station de Sion a connu le nombre le plus élevé de dépassements depuis 1990.

**Particules fines (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>):** Les PM<sub>10</sub> et leur fraction plus fine les PM<sub>2.5</sub> sont les polluants aux répercussions les plus importantes sur la santé publique. Pour les PM<sub>10</sub> les moyennes annuelles ont régulièrement diminué de 2006 à 2019. Un abaissement général de 50 % en résulte. Depuis 2014 la limitation annuelle est nettement respectée. De 2020 à 2022 de fortes incursions de sables du Sahara favorisées par le réchauffement climatique ont provoqué une remontée des niveaux et des dépassements de la limitation journalière. Les valeurs annuelles de PM<sub>2.5</sub> sont plus critiques. Elles franchissent la limitation OPair en région rurale et l'approchent de près à Sion.

**Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>):** Les moyennes annuelles ont progressivement diminué de 2006 à 2022. Un abaissement général de 47 % en résulte. Les valeurs de 2022 à Sion et à Saxon sont les plus basses depuis le début des mesures en 1990. Après 2013 la valeur limite annuelle de 30 µg/m<sup>3</sup> est respectée aux stations Resival. À la station fédérale Nabel de Sion aéroport-A9 elle l'est depuis 2019. Le NO<sub>2</sub> est le précurseur direct de l'O<sub>3</sub> dans l'air que nous respirons. Les NOx (NO+NO<sub>2</sub>) participent aussi à l'acidification des pluies, à l'eutrophisation et à la formation de poussières fines.

**Retombées de poussières :** Après un dépassement annuel isolé en 2019 en région rurale de plaine les normes OPair de qualité de l'air sont à nouveau respectées.

Le tableau ci-dessous montre qu'hormis l'ozone dans tout le canton et les poussières fines PM<sub>2.5</sub> en région rurale de plaine et en centre urbain, les limitations OPair à long terme en moyenne annuelle sont respectées. Elles sont fixées pour prévenir les effets d'expositions régulières à une pollution atmosphérique marquée. Leurs nuisances sanitaires et environnementales sont plus importantes que lors de plus rares et brèves

expositions. Depuis 2014 les immissions excessives sont évitées excepté sur l'O<sub>3</sub> et les PM<sub>2.5</sub>. D'autres nuisances locales et ponctuelles peuvent néanmoins survenir, par exemple sur les fumées de chauffages à bois dans certains quartiers. Les efforts engagés sont donc à poursuivre pour assurer en tout temps et durablement un air de qualité optimale à l'ensemble de la population valaisanne.

<b>Ozone (O<sub>3</sub>)</b>				
<b>Poussières fines</b>	<b>PM10</b>			
	<b>PM2.5</b>			
<b>Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)</b>				
<b>Retombées de poussières</b>				
	<b>Proximité Industrielle</b>	<b>Centre urbain</b>	<b>Région rurale de plaine</b>	<b>Région rurale d'altitude</b>